

### À NOTER

Tout en respectant les conseils décrits précédemment, les sols chauffants ou planchers réversibles nécessitent quelques précautions particulières.

Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre revendeur ou en consultant les fiches techniques sur notre site internet. Nous déconseillons l'utilisation des essences, hêtre et érable sur ces types de support.

La résistance thermique des revêtements de sol, y compris leur éventuelle couche de désolidarisation associée (sous-couche acoustique par exemple) ne doit pas dépasser 0.13 m<sup>2</sup>.K/W.

Dans les conditions de base, la température de surface des sols finis ne peut dépasser 28°C.

L'utilisation de tapis et meuble bas est proscrite car ceux-ci risquent de limiter fortement les performances du système et détériorer le parquet.

## PLANCHER RAYONNANT HYDRAULIQUE

L'ensemble des dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » devra être respecté. Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche adaptée.

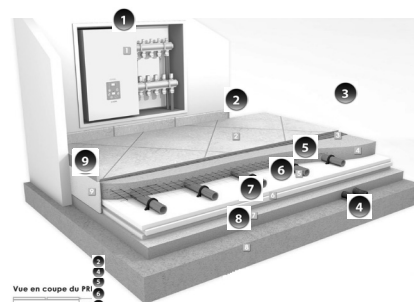
Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère (ex : Presto PM).

#### Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être au minimum de 5 cm.
- La température maximale de l'eau ne doit pas dépasser 40°C.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m<sup>2</sup>.
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa vie en oeuvre, pour éviter de dépasser cette température.

#### Mise en oeuvre :

- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Puis interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5° C jusqu'à la bonne température.



Vue en coupe du PER

- |  |  |
|--|--|
| 1 - Collecteur                         | 6 - Isolant                              |
| 2 - Revêtement de sol                  | 7 - Ravoilage si nécessaire              |
| 3 - Flottant avec sous-couche ou collé | 8 - Dalle porteuse                       |
| 4 - Chape flottante                    | 9 - Bande de rive avec jupe d'étanchéité |
| 5 - Tube PER                           | 10 - Plinthe                             |

## PLANCHER RAYONNANT ÉLECTRIQUE

Les planchers chauffants avec câbles électriques enrobés dans le béton doivent être conformes à la norme NF C 32-330 et installés selon la norme NF P 52-302 (anciennement DTU 65-7).

Les planchers rayonnants électriques, constitués d'un câble chauffant et recouverts par un ouvrage de recouvrement de type chape ou dalle, doivent respecter les préconisations du CPT Plancher Rayonnant Électrique (CSTB 3606).

Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche adaptée.

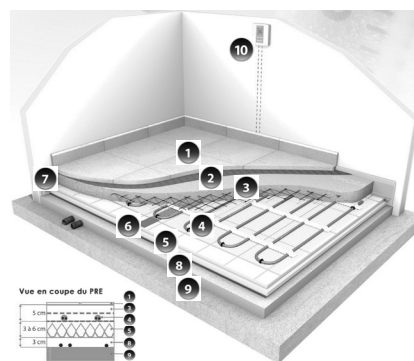
Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère (ex : Presto PM).

#### Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être au minimum de 5 cm.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m<sup>2</sup>.
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa vie en oeuvre, pour éviter des montées en température trop rapides.

#### Mise en oeuvre :

- La première mise en température des planchers rayonnants électriques doit être faite par l'installateur de chauffage électrique.
- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage trois semaines après la réalisation de l'ouvrage et pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Puis interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.



Vue en coupe du PRE

- |  |   |
|--|---|
| 1 - Revêtement de sol                  | 6 - Adhésif                                 |
| 2 - Flottant avec sous-couche ou collé | 7 - Bande de rive                           |
| 3 - Chape flottante                    | 8 - Ravoilage si nécessaire                 |
| 4 - Câble chauffant                    | 9 - Dalle porteuse                          |
| 5 - Isolant                            | 10 - Régulation de la pièce avec thermostat |